

Atelier CGEFi

Innovation et stratégie de protection industrielle : enjeux et perspectives

6 février 2012 – OSEO, Maisons-Alfort

Compte-rendu

Sommaire

Ouverture.....	3
Charles COPPOLANI.....	3
Introduction	5
Luc ROUSSEAU	5
Les caractéristiques de l’offre de service : quels besoins, quelles attentes ?.....	9
Michel PICOT.....	9
Perception de la propriété industrielle par les entreprises.....	9
Laure REINHARDT.....	9
Contexte du dépôt de brevets en France et à l’international.....	9
Jacques LEWINER	9
Entre prudence et volonté d’innovation des PME françaises.....	10
Bruno RAGUE	10
Gilles LENON	11
Point de vue des chercheurs français	11
L’accompagnement des entreprises dans la valorisation de l’innovation	12
Difficultés rencontrées par les PME dans le développement d’une stratégie de protection de la propriété industrielle	13
Débat	14
Une organisation en réseau pour aider les entreprises à construire une stratégie de propriété industrielle	19
France Brevets, fonds d’investissement spécialisé en matière de propriété industrielle.....	19
Jean-Charles HOURCADE.....	19
Les organismes de soutien à l’innovation et à la protection de la propriété industrielle.....	19
Alain DUPREY	20
Christophe HAUNOLD	20
Patrick PIERRE	20
Mathieu SABOT	20
La valorisation des brevets et leur inscription dans une stratégie globale d’entreprise	21
L’accompagnement des entreprises et des chercheurs.....	21
Débat	23
Conclusion.....	25
Intervention de Claude Girard	27
Claude GIRARD.....	27
Conclusion	30
Synthèse et perspectives d’actions pour l’avenir	30
Yves LAPIERRE.....	30
• L’importance de la propriété industrielle	30
• La cohésion entre acteurs de terrain	30
• L’orientation vers l’international.....	31
• Le nécessaire partage entre INPI et OSEO	31
Le partenariat entre OSEO et INPI renouvelé	31
François DROUIN.....	31
Sigles.....	33

Ouverture

Charles COPPOLANI

Chef du service du Contrôle général économique et financier (CGEfi)

Bonjour à tous et bienvenue à cette cinquième édition des ateliers du CGEfi. Je vous remercie d'être venus nombreux, malgré le froid et la neige. C'est toujours une grande satisfaction de constater que le thème de l'innovation et de la protection industrielle suscite un réel intérêt de votre part. Avant de débiter, je tiens à remercier François Drouin, président d'OSEO, qui a mis à notre disposition ce confortable auditorium. Nous le remercions de nous avoir permis d'organiser ce colloque dans les meilleures conditions possibles.

Comme nombre d'entre vous le sait déjà, le CGEfi contrôle 650 organismes. Il procède également à des audits qui sont réalisés selon des procédures normalisées – et je l'espère bientôt certifiées. Il mène aussi des études et conseille les ministres et les autorités administratives. Ses missions sont de plus en plus nombreuses et touchent des domaines diversifiés. Ses différents champs d'intervention lui permettent d'entretenir de nombreux contacts et lui donnent l'occasion d'analyser un grand nombre d'informations, ce qui lui confère une vision globale des problématiques actuelles. C'est pourquoi nous pensons que le CGEfi est en mesure de faire avancer les réflexions sur des sujets importants. Pour cela, nous organisons des ateliers pour permettre la confrontation des idées. Nous le faisons bien sûr dans l'idée de dépasser les désaccords et de faire émerger des solutions concrètes.

La protection de l'innovation, et donc la propriété industrielle, fait bien entendu partie des sujets importants pour la compétitivité et pour le développement de l'économie française. Ces sujets sont aujourd'hui, plus que jamais, au cœur des débats. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ces enjeux, plus que vitaux, pour nos concitoyens. Parce que le CGEfi est présent auprès des principaux acteurs de la protection de l'innovation – l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), OSEO, les chambres consulaires et de nombreux organismes techniques sectoriels –, nous disposons d'une bonne visibilité sur ce domaine. C'est d'ailleurs à partir du constat que nous avons établi en 2008 que les centres techniques industriels déposaient peu de brevets, que le CGEfi s'est préoccupé de propriété industrielle. En 2008, nous avons organisé un premier atelier intitulé « Les organismes techniques sectoriels et la propriété intellectuelle ». Le bilan des suites de cet atelier, qui a été dressé en 2011, montre que la situation a depuis progressé : des initiatives ont été prises, une charte a été élaborée par le réseau des Centres techniques industriels (CTI), une convention de partenariat a été proposée par l'INPI, etc. En outre, les comportements ont évolué avec des définitions de stratégies, la mise en œuvre de plans de formation et des réflexions sur la mutualisation des moyens. Nous avons donc décidé d'approfondir la réflexion, en élargissant le cadre du débat. Les contacts que nous avons pris pour l'organisation de l'atelier qui nous réunit ce jour ont fait ressortir que **l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de propriété industrielle étaient un objet de préoccupation majeure, non seulement pour les organismes techniques sectoriels mais aussi pour les Petites et moyennes entreprises (PME) innovantes et pour les chercheurs désireux de valoriser leurs découvertes**. A cette occasion, un très grand nombre d'intervenants ont proposé leurs services et une organisation appropriée pour satisfaire le besoin de simplicité et d'efficacité qui est celui des intéressés. Il faut bien sûr conserver cette diversité qui est un atout pour répondre à la pluralité des situations. Mais peut-être faut-il, pour être plus efficace, identifier l'interlocuteur le mieux adapté à chaque cas particulier, c'est-à-dire le point d'entrée de confiance qui soit le plus à même d'accompagner utilement le chercheur ou le chef d'entreprise dans sa démarche de stratégie de propriété industrielle. Tel est donc l'objet de l'atelier qui nous réunit aujourd'hui.

Les débats seront introduits par Luc Rousseau, Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), qui dressera un état des lieux de l'innovation et de la protection de la propriété industrielle à l'heure actuelle. Je pense qu'il mettra en exergue les efforts qui ont été consentis durant les dernières années dans ce domaine. Les débats s'articuleront ensuite en deux tables rondes. La première consistera en une évaluation de la manière dont les dispositifs actuellement mis en place répondent aux besoins des principaux intéressés : d'une part les chefs d'entreprise (notamment les PME) et, d'autre part, les chercheurs soucieux de valoriser leurs innovations et leurs droits de propriété industrielle. La seconde table ronde visera à déterminer la façon dont nous pourrions poursuivre notre action : comment, avec qui et pourquoi faire ? Bien sûr nous avons déjà quelques idées et la phase amont de préparation des débats n'a fait que conforter nos premières analyses. Toutefois, seuls les acteurs qui sont engagés dans le processus de propriété industrielle ont une vision précise des réalités de terrain et des obstacles à surmonter. C'est à partir de leurs enseignements, de leurs expériences et des propositions qu'ils formuleront, que nous tenterons d'identifier quelques lignes directrices des actions futures qu'ils pourraient conduire ensemble. Nous pourrions peut-être conclure sur des avancées concrètes : François Drouin, président d'OSEO, et Yves Lapierre, directeur général de l'INPI, dresseront une synthèse des débats, en tireront les conclusions et formuleront des propositions.

Avant de terminer, je voudrais remercier toutes les personnes et les organismes qui ont rendu possible l'organisation de cet atelier : François Drouin et Yves Lapierre pour leur apport décisif au contenu de ce colloque ; les participants des tables rondes qui ont accepté de nous donner leurs points de vues et de prendre le temps de la préparation des débats ; Claude Girard, directeur de programme au Commissariat général à l'investissement qui a accepté d'en apporter le point de vue ; et à vous tous d'être venus pour participer à ces débats. Ces derniers seront animés par Michel Picot, rédacteur en chef de BFM Business TV. Je vous souhaite un bon atelier et des réflexions fructueuses.

Introduction

Luc ROUSSEAU

Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services

Je remercie Charles Coppelani de m'avoir invité à introduire nos débats sur le thème de l'innovation et des stratégies de protection de la propriété industrielle. Ce thème est particulièrement important, car la mise en œuvre par les entreprises françaises d'une stratégie efficace en matière d'innovation et de propriété industrielle est aujourd'hui la clé essentielle de leur compétitivité et de la croissance économique. En effet, notre situation économique se caractérise par un déficit commercial de 70 à 75 milliards d'euros (soit 3,5 % du Produit intérieur brut – PIB), un déficit courant de plus de 60 milliards d'euros (soit plus de 3 % du PIB). Le défi est aussi important que celui qui concerne le déficit public. Face à ce constat, nous devons soit réduire notre niveau de vie – ce que personne ne souhaite –, soit améliorer la compétitivité. Au moins quatre leviers sont identifiés pour gagner en compétitivité :

- réduire nos coûts de production, sans baisser nos salaires ; c'est l'action qui s'est esquissée avec le transfert du financement d'une partie de la protection sociale, pour la faire porter sur l'ensemble des biens
- améliorer la productivité ; il existe des marges de productivité dans nos entreprises (notamment à travers l'usage des technologies de l'information) et dans nos usines (notamment grâce aux techniques d'excellence opérationnelle ou « *lean management* »)
- se différencier en innovant
- améliorer l'attractivité de la France.

Je voudrais insister sur l'idée de se différencier en innovant. La France ne peut pas avoir comme stratégie, alors que la population mondiale a atteint les 7 milliards d'habitants, de se concentrer sur des produits de masse. Il convient de se différencier pour avoir des valeurs ajoutées plus élevées. La différenciation repose soit sur un positionnement sur des segments de niche, soit sur un positionnement sur les produits de luxe, soit sur l'innovation. Il s'agit, en ce qui concerne ce dernier point, de prendre de l'avance sur les concurrents. C'est ainsi que l'on peut espérer maintenir un niveau de vie supérieur à celui de bon nombre de nos concurrents. Innover consiste à créer, et surtout à bien valoriser l'innovation pour mieux la vendre. Pour cela, **il faut que le capital immatériel de l'entreprise, et notamment son innovation, soit protégé contre le pillage et s'intègre dans une stratégie bien pensée de propriété industrielle.**

En termes de Recherche et développement (R&D), les dépenses des entreprises françaises représentent 1,4 % du PIB. Ce niveau est légèrement supérieur à la moyenne européenne, mais en deçà des dépenses des entreprises allemandes (1,9 % du PIB), scandinaves (2,5 % du PIB), de la Corée ou encore d'Israël. En revanche, si l'on considère les dépenses de nos grandes entreprises françaises, l'on s'aperçoit que leur effort de R&D est comparable à celui de leurs concurrentes. L'objectif en matière d'innovation est donc d'augmenter le nombre d'entreprises innovantes et de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises de toutes tailles dans les secteurs à forte croissance et à forte valeur ajoutée, c'est-à-dire ceux de la haute technologie. C'est pour cette raison que le Crédit d'impôt recherche (CIR) a été triplé et est ainsi passé d'une dépense de 1,5 milliard d'euros en 2007 à plus de 4,5 milliards d'euros en 2011. 12 000 entreprises en bénéficient. Il s'agit d'un dispositif général, auquel s'ajoutent des actions particulières davantage tournées vers les PME :

- OSEO

- le statut de Jeune entreprise innovante (JEI), qui allège les prélèvements obligatoires sur les jeunes entreprises innovantes (moins de huit ans, et plus de 15 % de dépenses pour l'innovation)
- le Fonds stratégique d'investissement (FSI), tourné en priorité vers les PME et les Entreprises de taille intermédiaire (ETI), particulièrement innovant et dont une déclinaison en région a été annoncée par le président de la République il y a trois mois (cette déclinaison s'appuiera sur le réseau d'OSEO).

Par ailleurs, nous avons la chance de pouvoir compter sur le réseau des CTI. L'initiative des pôles de compétitivité est également intéressante. Ces pôles d'innovation ont été constitués en 2006. Ils sont au nombre de 71 à ce jour. Plus de 1 000 projets ont été soutenus dans le cadre du Fonds unique interministériel (FUI), auquel l'ensemble des ministères participe pour disposer d'une politique commune en la matière. Aujourd'hui, plus de 3 milliards d'euros ont été investis (dont 1 milliard d'euros d'argent public) dans les projets de R&D de ces pôles. Mais ces derniers ne jouent pas simplement le rôle de banque. Ils permettent d'accélérer l'innovation, en faisant coopérer davantage les différents acteurs (PME, grands groupes, laboratoires publics et université) et en créant un écosystème global et local d'innovation. D'ailleurs, l'INPI s'est attaché à créer des équipes au plus près de ces 71 écosystèmes d'innovation. Cette dernière doit être plus forte, plus rapide et en interaction. Il s'agit d'accélérer le transfert entre le monde académique et la réalité du marché.

L'on pourrait dire qu'il ne peut pas exister d'économie sans banque. Je dirais plutôt qu'il ne peut pas exister d'économie moderne sans propriété intellectuelle ni protection de celle-ci. La propriété intellectuelle a deux objectifs : protéger et diffuser l'innovation. Dans une stratégie d'innovation, il faut bien travailler sur ces deux axes. En outre, il est vrai que, pour répondre aux défis que devra surmonter la planète dans les prochaines décennies (nourrir et soigner une population de 9 milliards d'habitants, maîtriser le changement climatique), il faudra beaucoup d'innovation. Les technologies de l'information nous ont apporté et continueront de nous apporter un certain nombre de réponses. Les biotechnologies constituent une deuxième vague de solutions innovantes. La troisième sera probablement celle des *cleantech*, qui rassemblent un certain nombre de technologies. Si nous ne développons pas ces technologies, nous ne parviendrons pas à relever le défi. Et, pour relever ce dernier, **il nous faut adopter un modèle économique qui permet d'accroître l'effort d'investissement technologique et d'innovation**. Il nous faut donc améliorer notre modèle de propriété intellectuelle, à la fois en France et globalement. En effet, l'internationalisation des échanges (sans parler de la fraude et de la contrefaçon) nous impose de trouver et de partager des modèles efficaces de protection et de développement de la propriété intellectuelle.

Soyons optimistes toutefois. Le monde n'a jamais déposé autant de brevets. Durant les vingt dernières années, le nombre de brevets déposés chaque année est passé de 1 à 2 millions. Il faut savoir, par exemple, qu'un *smartphone* représente plus de 200 brevets. Les enjeux économiques sont considérables dans ce domaine des télécommunications. L'entreprise Nortel, qui a été rachetée par Apple et Microsoft pour 4,6 milliards de dollars, détient 6 000 brevets. Nous sommes au cœur d'une guerre économique. L'évolution des dépôts mondiaux de brevets se caractérise d'ailleurs par une émergence de la Chine et une augmentation de ceux provenant des Etats-Unis. L'Office chinois des brevets est, depuis 2011, le deuxième au monde en termes de dépôts de brevets (300 000 brevets déposés par an). Je sais qu'il existe différents types de brevets, néanmoins la tendance existe. D'aucun pense qu'il devrait rattraper d'ici à 2015 l'Office américain des brevets (près de 500 000 dépôts par an). La France est le troisième pays au niveau européen en ce qui concerne le dépôt de brevets nationaux (un peu moins de 17 000 brevets), et se place derrière l'Allemagne (60 000 brevets) et le Royaume-Uni (22 000 brevets). La France est en deuxième position, après l'Allemagne, pour le dépôt de brevets européens. Cela montre par

ailleurs la complexité liée à l'existence de brevets nationaux et de brevets européens (qui ne le sont pas vraiment). Un projet prévoit de créer un brevet communautaire, pour un dépôt de brevet unique, donnant d'emblée un droit sur l'ensemble du territoire européen, et surtout un système de protection juridique unique. Aujourd'hui, il est nécessaire d'étendre le brevet pour chaque pays d'Europe, de le traduire dans chacune des langues locales et de le défendre devant chacune des juridictions locales. Le *single market* en matière de propriété intellectuelle n'existe pas encore (même si l'Office européen des brevets a été un premier pas). Les pays européens (en dehors de l'Espagne et de l'Italie) se sont accordés sur ce sujet. L'un des objectifs principaux de la présidence danoise de l'Europe est de parachever le préaccord qui avait été élaboré en fin d'année 2011 avant de le traduire en termes législatifs, en accord avec le Conseil européen, et de le faire voter par le Parlement européen.

Les droits de propriété industrielle sont des actifs stratégiques que les entreprises doivent gérer comme tels. Une stratégie de propriété industrielle est donc indispensable à toute entreprise innovante. Si les grandes entreprises ont bien intégré la nécessité d'examiner la propriété industrielle à chaque étape de leur production, les PME et les ETI doivent encore être accompagnées pour acquérir ce réflexe. Par exemple, les trois premiers déposants de brevets en France sont PSA Peugeot Citroën, Renault et L'Oréal, qui déposent à eux trois 2 200 brevets par an. Les cinquante premières PME et ETI en ont déposés en moyenne 8,5. Une action publique forte a donc été lancée. Elle repose sur la sensibilisation des entreprises aux enjeux de la propriété industrielle, d'où la pertinence de notre atelier, pour faciliter l'accès aux outils de la propriété industrielle et l'amélioration de leur valorisation. La sensibilisation passe par le terrain et les relais, par les délégations régionales de l'INPI et d'OSEO, par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), par les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et par les chambres de métiers et de l'artisanat. De plus, la présence de délégations régionales de l'INPI sur l'ensemble du territoire facilite l'accès des entreprises à une information de qualité en matière de propriété industrielle. Par ailleurs, comme le prévoit le contrat d'objectifs entre l'Etat et l'INPI, cette dernière réalisera 1 200 prédiagnostics gratuits auprès des PME et des ETI, à l'aide des Conseils en propriété industrielle (CPI). Ces prédiagnostics viseront l'identification de pistes de développement en s'appuyant sur une sécurisation de cette propriété industrielle, qu'il s'agisse de brevets, de marques, de modèles, de droits d'auteur ou d'autres formes. Il est d'ailleurs logique, compte tenu de ces différentes formes de propriété industrielle ou intellectuelle, de disposer d'outils différents. Dans cette approche holistique que déploie l'INPI auprès de ces entreprises, ce dernier travaille au développement de l'accompagnement des PME au-delà du diagnostic. C'est l'un des objectifs forts qu'il s'est assigné pour les prochaines années.

Les premiers résultats des politiques de sensibilisation sont néanmoins positifs. Nous en connaissons des exemples. L'entreprise Soitec, notamment, est une *spin-off* du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) qui emploie 1 200 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros. Elle est le *leader* mondial de la production de matériaux semi-conducteurs à faible consommation énergétique et a su gérer très intelligemment ses brevets.

L'accès au dépôt de brevet a été également facilité. Les tarifs de dépôt ont été adaptés aux PME. Depuis 2008, elles disposent d'une réduction de 50 %. Elles peuvent obtenir en outre une aide financière pour leur premier brevet, grâce à la Prestation technologique réseau (PTR). Enfin, il s'agit de valoriser au mieux les brevets. Deux initiatives ont été prises dans le cadre des Investissements d'avenir :

- les premières Sociétés d'accélération de transfert technologique (SATT) ont été mises en place ; 900 millions d'euros y seront consacrés sur 10 ans ; elles ont vocation à contribuer à la maturation des projets autour de produits de la recherche publique, avant leur reprise par

des créateurs d'entreprise, à faciliter la mise en relation entre laboratoires et entreprises, et à faciliter la contractualisation des relations entre ces derniers

- la création de France Brevets, dont la mission consiste à constituer des portefeuilles de brevets difficiles à commercialiser et à les assembler pour générer des produits nouveaux.

Le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, en coopération avec l'INPI, s'efforce de diffuser des recommandations en matière de protection de la propriété intellectuelle.

Tous les sujets d'innovation et de propriété industrielle sont d'une actualité forte. Ils sont au cœur de la stratégie économique et au cœur de l'action publique pour améliorer la compétitivité de nos entreprises et de notre pays. Je remercie vivement le CGEFi d'avoir pris l'initiative d'une telle manifestation. Les deux tables rondes qui suivront ont été très judicieusement choisies. Je suis certain qu'elles permettront de dégager des pistes d'amélioration et de renforcement de l'action en faveur de l'innovation et de la protection de la propriété industrielle. Au-delà des outils existants, nous pouvons encore progresser dans l'accompagnement des décisions et dans la mise en œuvre du dispositif global en œuvrant collectivement.

Les caractéristiques de l'offre de service : quels besoins, quelles attentes ?

Michel PICOT

Rédacteur en chef BFMTV « Le club des entreprises »

Dans le cadre de notre table ronde, nous vous proposons d'aborder les caractéristiques de l'offre de service en matière de protection de la propriété industrielle. Chaque intervenant décrira son rôle dans ce domaine, puis nous tenterons de formuler les pistes qui leur permettront de mieux travailler ensemble et de faciliter la lecture de l'offre de service qui reste, à ce jour, complexe pour un chef d'entreprise.

Perception de la propriété industrielle par les entreprises

Michel PICOT

Tout d'abord, les entreprises ont-elles conscience de l'enjeu capital que représente la propriété industrielle ?

Laure REINHARDT

Directrice générale déléguée d'OSEO

La réponse à cette question dépend du type d'entreprise. OSEO a mené une étude sur la perception de la propriété industrielle par les entreprises et sur leurs pratiques en matière de dépôt de brevets. Celle-ci a révélé que les petites entreprises étaient à l'origine d'un peu moins de 20 % des dépôts de brevets en France (ce qui représente en valeur absolue un nombre inférieur au nombre de projets qui bénéficie d'un accompagnement par OSEO). Pourtant, **il est tout à fait nécessaire d'inscrire la propriété industrielle dans une stratégie d'entreprise**. Malheureusement, la plupart des PME n'en sont même pas dotées. La propriété industrielle et la protection de l'innovation représentent un enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises françaises. La gestion de la propriété industrielle fait d'ailleurs partie des axes à suivre pour maîtriser les risques qu'encourt une entreprise.

Contexte du dépôt de brevets en France et à l'international

Michel PICOT

Jacques Lewiner, vous êtes la personne qui a déposé le plus grand nombre de brevets en France.

Jacques LEWINER

Directeur de recherche émérite à l'Ecole supérieure de physique-chimie industrielle (ESPCI)

J'ai en effet déposé 1 000 brevets, mais chacun ne correspond pas à une invention. J'ai par ailleurs déposé 200 brevets, que j'ai étendus dans de nombreux pays.

La politique de l'ESPCI en la matière est très libérale. Un enseignant qui a développé une invention est libre de déposer un brevet, mais il le fait à ses frais et en son nom. Même si une loi de 2008 a permis une meilleure organisation de la propriété industrielle, les

chercheurs français ne déposent pas suffisamment de brevets en comparaison des chercheurs des grandes universités américaines, de Corée ou d'Israël. Cela tient notamment à une caractéristique culturelle : le chercheur français a longtemps considéré qu'il était dégradant de déposer des brevets et de tirer des bénéfices financiers de ses innovations. Certains chercheurs affirmaient même que Pierre et Marie Curie n'avaient jamais déposé de brevets et travaillaient uniquement pour la science pure. Cette affirmation est mensongère : les Curie ont breveté des appareils qui ont en outre été fabriqués sous la licence Curie.

Michel PICOT

De ce point de vue, la France est donc en retrait. Cependant, ne s'opère-t-il pas un tournant ?

Jacques LEWINER

En effet, nous vivons une grande mutation en la matière dans les domaines de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications. **Le monde des brevets était éthique auparavant et le brevet permettait au petit chercheur de défendre ses intérêts face au grand groupe.** Tel a été mon cas face à un gros industriel des télécommunications qui s'intéressait à un système de commutation électronique pour lequel j'avais déposé un brevet. Depuis quelques années, nous observons une évolution dramatique. Luc Rousseau a évoqué la situation de Nortel. A l'occasion de la mise aux enchères des brevets de cette dernière par le liquidateur, j'ai été approché par un groupe d'investisseurs américains qui ont souhaité que je les conseille sur ces brevets. Avec des collègues, nous avons étudié et estimé le portefeuille de brevets détenu par Nortel à 450 millions de dollars, montant sur la base duquel les investisseurs en question ont émis une offre. Deux semaines plus tard, Google a proposé une offre de 900 millions de dollars. Finalement, le portefeuille a été vendu à 4,5 milliards d'euros à Apple, et on nous a reproché d'avoir sous-estimé l'évaluation. En réalité, il faut tenir compte du fait qu'un brevet comporte plusieurs aspects : économique et stratégique. Apple a accepté de payer 4,5 milliards de dollars pour des raisons stratégiques, au moment de la lutte entre les systèmes iPhone et Android. Google ayant perdu cette compétition, le groupe a acheté le portefeuille de brevets de Motorola mobile un mois plus tard, à un prix de 12,5 milliards d'euros. Finalement, la semaine dernière, Motorola mobile a bloqué la vente d'iPhone en Allemagne grâce à son portefeuille de brevets.

Entre prudence et volonté d'innovation des PME françaises

Michel PICOT

Chaque jour, j'ai le plaisir d'animer des programmes télévisuels en partenariat avec OSEO et je suis toujours étonné du talent de nos PME françaises.

Bruno RAGUE

Directeur général de l'ARDI Rhône-Alpes

L'Agence régionale du développement et de l'innovation (ARDI) Rhône-Alpes est composée de 70 cadres qui aident les entreprises à innover. La moitié se rend sur le terrain pour diagnostiquer les besoins d'innovation des entreprises. L'autre moitié s'efforce d'apporter un peu de cohérence à un système de l'innovation assez complexe.

Michel PICOT

Combien d'acteurs accompagnent les entreprises innovantes en région Rhône-Alpes ?

Bruno RAGUE

On compte une centaine d'innovateurs, 200 laboratoires et une centaine de structures qui font l'interface entre les deux.

Michel PICOT

Quel premier pas un chef d'entreprise doit-il faire s'il veut protéger une innovation ?

Bruno RAGUE

La stratégie de protection de la propriété industrielle est évoquée bien après le premier contact. Nous visitons environ 600 entreprises innovantes par an, pour réaliser un diagnostic de l'innovation. Dans 10 % des cas seulement, nous sommes questionnés sur la problématique de la propriété industrielle.

Michel PICOT

Les entreprises du secteur de l'électronique ont compris plus vite que les autres l'intérêt des brevets. Quelle est la typologie des PME qui s'intéressent à la propriété industrielle ?

Gilles LENON

Directeur général du centre technique du papier

Il n'y a pas d'entreprises types. Tout est question de volonté et d'opportunité. Il s'agit de voir si l'entreprise est capable de donner du sens à un projet pour qu'il rencontre un marché.

Michel PICOT

Les entreprises sont-elles confrontées à des difficultés particulières ?

Gilles LENON

Nous avons réalisé deux cartographies des besoins des PME du secteur de l'imprimerie et de la transformation en Rhône-Alpes et en Lorraine. La difficulté pour les chefs d'entreprise réside dans le fait que la recherche n'est pas une finalité en soi et qu'ils n'ont pas de stratégie claire en matière d'innovation. Nous avons donc lancé des actions collectives en Lorraine pour essayer d'identifier les opportunités de projets innovants.

Michel PICOT

N'est-il pas difficile, pour un patron d'entreprise qui porte de multiples casquettes, de s'engager dans une stratégie de recherche et de protection de la propriété industrielle ? Les formalités sont peut-être trop nombreuses à remplir.

Gilles LENON

Les chefs d'entreprise ne nous consultent pas spontanément. Il nous revient de créer les lieux de rencontre, comme les pôles de compétitivité par exemple. Par ailleurs, un chef d'entreprise prend rapidement la notion de risque en considération. Il a besoin de beaucoup de certitude pour s'engager dans une démarche de recherche. Or, comment le lui en apporter, alors que l'effort de recherche n'a pas encore démarré ? Nous avons donc décidé de nous appuyer sur des démonstrateurs, pour pouvoir convaincre le chef d'entreprise.

Point de vue des chercheurs français

Michel PICOT

Les chercheurs sont-ils en mesure de trouver des entreprises capables de produire leur invention dans un délai raisonnable ?

Jacques LEWINER

Les chercheurs français font des découvertes, à la fois en recherche fondamentale et en recherche appliquée. Mais il nous reste des efforts à faire au niveau du passage de la recherche à la valorisation des travaux. Traditionnellement, un chercheur est consultant dans l'industrie ou travaille dans le cadre de contrats de recherche avec l'industrie dans son laboratoire. Toutefois, certains ont du mal à assumer cette collaboration. Il est important de changer cet état d'esprit. **Il faut se réjouir que la recherche contribue à l'amélioration des connaissances. Pour autant un chercheur ne doit pas renoncer aux résultats économiques de ses travaux.**

Michel PICOT

Ce préjugé existe encore.

Jacques LEWINER

Il s'estompe peu à peu, mais il reste vivace dans certains endroits. Lorsque j'étais jeune chercheur, je me suis endetté pour étendre mes brevets dans trente pays. Chaque année, se tenaient le Salon de la physique (un salon noble) et le Salon des composants électroniques (réputé mercantile). J'avais réservé un stand dans le second, ce qui avait fait l'objet d'une pleine page dans Le Monde condamnant cette initiative. Finalement, ma présence au salon m'a permis de rencontrer de nombreux industriels et de transférer certains de mes brevets.

Il faut savoir que certains brevets n'apporteront rien. Certains sont bons, d'autres mauvais, ou encore ne sont déposés ni au bon moment ni au bon endroit.

Une fois que les partenaires industriels sont trouvés que le brevet fonctionne bien, les problèmes commencent, car ceux qui doivent payer refusent toujours de le faire. C'est pour cela que j'ai décidé de devenir entrepreneur, afin de valoriser moi-même mes brevets.

En résumé, les chercheurs sont courageux. Ne leur mettons surtout pas de bâtons dans les roues. Il y a plus d'un an, un chercheur m'a demandé conseil, car il souhaitait créer son entreprise. Il m'a dit s'être renseigné sur les modalités et avoir constaté qu'il n'avait pas le droit de créer lui-même sa société. Je lui ai suggéré de la créer au nom d'un membre de sa famille, mais il préférait « faire les choses dans les règles ». Je l'ai alors renvoyé vers la commission d'éthique pour obtenir son avis. Je lui ai dit qu'il devait également solliciter l'avis de son organisme de recherche, à la suite duquel le directeur général de ce dernier devait encore donner sa décision. Au bout d'un an, il s'est demandé s'il avait eu raison de vouloir faire les choses dans les règles.

L'accompagnement des entreprises dans la valorisation de l'innovation

Michel PICOT

Comment OSEO accompagne les entreprises dans la mise en place de leur stratégie de protection de la propriété industrielle ?

Laure REINHARDT

L'entreprise considère que la propriété industrielle est nécessaire mais risquée. **Elles craignent en outre l'aspect juridique du dépôt de brevets, dans la mesure où cela les oblige à dévoiler leur invention.** OSEO s'efforce de sensibiliser les entreprises à la valeur stratégique de la protection de la propriété industrielle. En accord avec l'INPI, nous avons la possibilité de réaliser des prédiagnostics au cours desquels nous challengeons les entreprises sur les aspects relatifs à la propriété industrielle et nous contribuons au financement des différentes étapes (accompagnement par un cabinet de propriété industrielle, dépôt de brevets...).

Michel PICOT

Comment accompagner les entreprises jusqu'au succès de leur invention ?

Bruno RAGUE

Nous commençons par rencontrer les chefs d'entreprises, en passant deux heures avec eux pour leur présenter notre agence et pour qu'ils nous présentent leur entreprise. La première demi-heure passée avec eux est clé et il faut pouvoir les convaincre de poursuivre l'accompagnement jusqu'à la visite de l'entreprise. C'est lors de cette seconde étape que le chef d'entreprise ressent un sentiment de fierté et que la relation de confiance s'établit. En leur posant les bonnes questions, nous parvenons à aborder la notion de propriété industrielle, non pas en tant qu'outil de protection mais comme outil de valorisation.

Michel PICOT

Une entreprise qui s'engage dans ce type de stratégie a-t-elle plus de poids face aux banques ?

Bruno RAGUE

Le fait qu'il existe une vraie propriété industrielle et un actif immatériel identifié est un facteur de confiance entre la *start up* et l'entreprise acquéreuse ou la banque.

Laure REINHARDT

Effectivement, les actifs immatériels sont de plus en plus valorisés. 74 % des chefs d'entreprise que nous avons interrogés ont répondu que leur stratégie de gestion de la propriété industrielle avait eu un impact positif sur leur développement.

Jacques LEWINER

Pour une *start up* technologique, la propriété industrielle est incontournable notamment dans ses discussions avec l'investisseur.

Difficultés rencontrées par les PME dans le développement d'une stratégie de protection de la propriété industrielle

Michel PICOT

Gilles Lénon, quels obstacles rencontrent les entreprises que vous accompagnez ?

Gilles LENON

Deux catégories d'entreprises se distinguent :

- les entreprises du secteur *high-tech*, nées de la recherche et qui se trouvent donc naturellement dans une dynamique de protection de la propriété industrielle
- les entreprises également à haute intensité technologique mais de l'industrie manufacturière, pour lesquelles la majeure partie de l'innovation provient des fournisseurs ; il existe pour celles-ci une relation de dépendance avec l'industriel et il faut créer un consortium d'intérêt entre l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. La propriété industrielle se construit alors collectivement et c'est une grappe de brevets qui fait sens.

Michel PICOT

Les entreprises ressentent-elles une certaine confiance lorsqu'elles travaillent avec vous ?

Gilles LENON

Non. Depuis deux ans, je n'ai d'ailleurs jamais signé autant d'accords de confidentialité.

Bruno RAGUE

Plaçons-nous du point de vue de l'entreprise. De plus en plus, nous parvenons à faire prendre conscience à l'entreprise de l'existence de briques technologiques dans diverses structures (centres de recherche, universités...). Toutefois, il est difficile pour une petite entreprise de choisir entre les structures. L'innovation collaborative est un facteur formidable de compétitivité pour les PME, mais cela reste compliqué.

Michel PICOT

Du fait que certains chercheurs aient encore des préjugés quand à leur collaboration avec le monde industriel, ne passe-t-on pas à côté de belles innovations ?

Jacques LEWINER

J'en suis convaincu. Le chercheur dont je citais l'exemple était particulièrement déterminé, mais la plupart des chercheurs auraient abandonné leur démarche au bout de trois mois et se seraient contentés de publier les résultats de leurs recherches.

Michel PICOT

Les brevets sont-ils en outre un moyen de se développer à l'international ?

Jacques LEWINER

Ce point est très important. Les PME ne se préoccupent généralement pas beaucoup des brevets. En revanche, **au moment de se développer à l'export, elles peuvent gêner des concurrents qui n'hésitent pas à les attaquer sur la propriété industrielle.** Cela peut être très dangereux pour une PME en développement.

Michel PICOT

N'est-il pas difficile pour une entreprise de garder et de faire vivre un brevet ?

Jacques LEWINER

Le brevet n'est pas une chose compliquée. C'est un outil extrêmement précis, lorsqu'il est bien écrit et clair. Le brevet doit donc être rédigé de telle sorte que n'importe qui de compétent dans le domaine puisse le comprendre. La rédaction d'un brevet nécessite ainsi de faire appel à un professionnel. **A mon sens, la seule complexité réside dans l'absence d'un brevet européen.**

Débat

De la salle (Yves LAPIERRE, Directeur général de l'INPI)

Nombre d'entreprises découvrent la notion de propriété industrielle le jour où elles sont attaquées pour contrefaçon. Le brevet est pour elles un moyen de protéger leur propriété industrielle en cas de litige.

Michel PICOT

J'ai entendu dire qu'un brevet pouvait facilement être contourné.

Jacques LEWINER

Non, un bon brevet ne se contourne pas.

Michel PICOT

Rencontrez-vous parfois des chefs d'entreprise qui ne pensent pas à toutes ces questions ?

Bruno RAGUE

Certains chefs d'entreprise n'y pensent pas en effet, ou ne sont pas prêts à sauter le pas. D'autres ont une image négative du brevet, alors que celui-ci doit être considéré comme un outil de protection et une opportunité d'ouverture d'esprit.

Un modèle possible de stratégie de propriété industrielle est de rassembler les acteurs d'une chaîne de valeur autour d'un brevet et que le grand groupe soit désigné pour le défendre.

De la salle (Muriel POULLAIN, Gestion service entreprise financière – GESF)

Je suis présidente du directoire d'une PME familiale dont l'une des filiales s'est spécialisée dans les énergies renouvelables. Nous avons déposé un brevet pour une éolienne silencieuse (étendu dans 18 pays) mais, par faute de moyens, nous avons dû transformer la filiale en bureau d'études. J'essaie de convaincre mon mari que le brevet ne nous sert plus et que nous devrions le vendre.

Laure REINHARDT

Les PME connaissent de vraies difficultés dans la valorisation de leurs brevets. France Brevets pourra jouer un rôle à ce niveau, en collectant un certain nombre de brevets et en les valorisant de façon cohérente.

Jacques LEWINER

Vous devez impérativement trouver des licenciés.

De la salle

Il ne faut surtout pas abandonner ce brevet maintenant, alors que vous avez payé toutes les extensions.

Bruno RAGUE

En Rhône-Alpes, nous avons mené une étude prospective sur la filière éolienne. Plus de 50 entreprises fabriquent des composants (boulons, tôles...). Votre brevet pourrait probablement constituer un bon outil de collaboration avec ce type d'entreprises. Il est parfois plus facile de valoriser un brevet à plusieurs.

De la salle (Yves LAPIERRE)

Sur Internet, l'on peut localiser 80 % de la connaissance technologique existant actuellement dans le monde (du fait de l'obligation de publication). Cela permet de répondre à certaines questions relatives à la stratégie d'entreprise (positionnement, concurrence, différenciation...).

J'incite les équipes de l'INPI à avoir à l'esprit à la fois trois dimensions : la qualité du titre, la certitude du titre et la confiance dans le titre. Le brevet ne doit pas être considéré comme le *nec plus ultra*. La protection de la propriété industrielle repose sur plusieurs outils, dont fait partie le secret. A partir du moment où l'on peut faire du *reverse engineering* sur le produit, il faut déposer un brevet. En revanche, s'il s'agit d'un procédé de fabrication particulièrement innovant mais qui reste dans l'entreprise, le secret peut être tout aussi efficace.

De la salle (Sylvie MANDEL, conseillère à la Cour de cassation chargée de la propriété industrielle)

Souvent, les entreprises préfèrent garder le secret, car leur produit n'est pas suffisamment au point ou parce qu'elles veulent le tester sur le marché avant de déposer un brevet.

Par ailleurs, il me semble qu'en France nous n'avons pas la culture de la propriété industrielle. Les écoles d'ingénieurs et de commerce dispensent-elles des formations à la propriété industrielle ?

Jacques LEWINER

Les écoles d'ingénieurs, les universités scientifiques, etc. doivent impérativement proposer une formation de base sur la propriété intellectuelle. Les nouveaux ingénieurs ne peuvent pas se permettre de quitter leur école sans jamais avoir entendu parler de brevet.

De la salle (Yves LAPIERRE)

L'INPI est présent dans plus d'une centaine d'écoles d'ingénieurs et de commerce. Cela fait partie de notre contrat d'objectifs avec l'Etat. Nous proposons même une formation particulière aux professeurs de sciences de la vie et de la terre.

En ce qui concerne la publication, elle intervient 18 mois après le dépôt de brevet, ce qui laisse le temps au chef d'entreprise de tester le marché. D'autant qu'à partir du moment où le brevet est déposé, il y a présomption de protection.

De la salle (Jean-François BLOCH, Proteurs)

Il me semble que, pour un brevet déposé par une PME, une dizaine d'autres peuvent couvrir le même produit.

De la salle

Il faut comprendre qu'à partir du moment où l'on dépose un brevet, on est en guerre. Si on ne veut pas l'être, il faut garder le secret sur sa technologie. Pour une PME, la solution est de se rapprocher d'une grande entreprise – en faisant attention à ce qu'elle n'essaie pas de l'avalier.

De la salle

Nos biotechnologies sont couvertes par de très nombreux brevets : les nôtres et ceux d'autres entreprises. Cette multiplication de brevets rend difficile l'exploitation de nos produits.

Jacques LEWINER

La situation que vous décrivez concerne particulièrement les domaines de l'électronique et des télécommunications. Une entreprise n'est jamais à l'abri qu'un concurrent l'accuse de contrefaçon. Les syndicats et regroupements de brevets peuvent représenter une solution. Les titulaires de droits apportent leurs brevets à un consortium. Celui-ci se charge ensuite de faire payer à l'industriel final une *royalty* raisonnable qu'il redistribue aux titulaires. Les fabricants sont en effet las de payer des *royalties* à une multitude d'acteurs, ce qui met en outre en péril leur équilibre économique.

De la salle (Mireille KALOGERAKIS, juriste)

Je propose de créer un nouveau champ scientifique, qui est le droit de l'innovation. Je suis une élève de Jean-Marc Mousseron qui a beaucoup travaillé sur le droit des brevets. Il me semble que, malgré les efforts qui ont été réalisés, le système juridique et financier autour de l'innovation n'est pas satisfaisant.

Bruno RAGUE

Un effort est fait sur la standardisation des processus d'innovation, même s'il est encore insuffisant pour convaincre les entreprises d'innover.

De la salle (Mireille KALOGERAKIS)

Les universitaires ont calé la propriété industrielle et le droit sur la création et la recherche. Par exemple, selon le règlement savoir-faire, les brevets créés dans le cadre du transfert technologique appartiennent à l'entreprise et non plus au centre de recherche. Le système actuel défavorise l'innovation.

Bruno RAGUE

La complexité réside dans la grande hétérogénéité des politiques de propriété industrielle.

De la salle (Yves LAPIERRE)

L'évolution du Code de la propriété intellectuelle fait partie des missions de l'INPI.

De la salle (Claude TRINK, Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies – CGIET)

Nous participons à des projets de consortium qui réunissent plusieurs acteurs. Désormais, nous maîtrisons bien le partage de la propriété industrielle entre acteurs. Cependant, nous rencontrons des difficultés lorsqu'un laboratoire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) fait partie des acteurs. L'attitude de la direction juridique du CNRS a-t-elle évolué ?

Jacques LEWINER

Le fait que la politique du CNRS n'était pas optimale en matière de valorisation faisait en effet consensus. Il me semble toutefois que les nouvelles directions ont pris conscience de ce problème.

De la salle (Christian BREVARD, Institut européen entreprises et propriété intellectuelle)

Il est en effet extrêmement difficile de convaincre les patrons de PME de l'intérêt de la propriété industrielle et des brevets, qui sont pourtant des armes essentielles au moment de se développer à l'export.

Par ailleurs, je souhaitais souligner le problème du capital-risque en France, qui est en train de se tarir. En outre, il manque dans notre pays une espèce de *Small Business Act*¹ pour soutenir les petites entreprises.

J'ai été directeur général d'une société *high-tech* et je ne peux que confirmer les difficultés que nous avons eues à déposer des brevets lorsque nous avons travaillé avec un laboratoire du CNRS.

Laure REINHARDT

J'ai moi-même passé sept années chez Thales et notre collaboration avec le CNRS fut très constructive.

De la salle

Les outils existent pour aider les entreprises dans leur stratégie d'innovation et de propriété industrielle, mais il leur est souvent difficile de les mettre en œuvre dans la durée. Les spécialistes sont généralement chers et peu disponibles.

Laure REINHARDT

Ce type de dépenses peut être pris en charge, dans le cadre de projets d'innovation, par OSEO et par l'INPI.

De la salle (Yves LAPIERRE)

L'INPI a mis en place une formation pour permettre aux entreprises de former leurs collaborateurs à la propriété industrielle.

¹ Le Small Business Act est une loi du Congrès des Etats-Unis voté le 30 juillet 1953, modifiée à de nombreuses reprises, et visant à favoriser les PME dans le tissu économique du pays

Bruno RAGUE

De nombreux efforts sont faits pour sensibiliser les PME à la propriété industrielle et de nombreuses solutions d'accompagnement au dépôt de brevets existent. Cependant, le « service après-vente » ne fait pas partie des missions constitutives de nos organisations.

De la salle (Anne-Marie BOUTIN, Agence pour la promotion de la création industrielle – APCI)
La mission de l'APCI est de promouvoir le design comme facteur de l'innovation. Il y a un an, avec l'INPI, nous avons réalisé une étude sur le lien entre design et brevet. Nous avons constaté qu'un grand nombre d'innovations passaient par le design. Le travail du designer, qui s'intéresse à l'utilisateur final, permet soit de développer des innovations technologiques capables d'être commercialisées, soit de faire remonter des idées de l'utilisateur vers la recherche.

Gilles LENON

Notre centre technique a longtemps eu du mal à dépasser le schéma du développement de produits de commodités et d'amélioration des performances des outils de production. Il y est finalement parvenu, grâce aux designers, et est sur le point de créer un écran sur papier. Tout cela a découlé de la confrontation entre nos scientifiques et les designers.

Jacques LEWINER

Cette remarque concernant le design est tout à fait judicieuse. L'année 2011 a marqué le centième anniversaire de la découverte de la supraconductivité. Des manifestations ont été organisées et l'on a fait appel à des écoles de design à qui nous avons demandé de travailler sur la supraconductivité, en imaginant qu'elle pouvait se produire à température ambiante.

Bruno RAGUE

Notre agence est issue de la fusion de sept agences, dont l'une est spécialisée dans le design.

Une organisation en réseau pour aider les entreprises à construire une stratégie de propriété industrielle

France Brevets, fonds d'investissement spécialisé en matière de propriété industrielle

Michel PICOT

Différents organismes accompagnent les entreprises dans la construction de leur stratégie de propriété industrielle. Pouvez-vous décrire l'action de France Brevets ?

Jean-Charles HOURCADE

Directeur général de France Brevets

France Brevets est un fonds d'investissement qui a été créé en mars 2011, par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), et qui a pour première mission d'améliorer les conditions de valorisation des brevets issus de la recherche privée et publique. Sa deuxième mission est d'aider les entreprises à défendre leurs droits et leurs libertés d'exploitation des brevets. Le fonds est doté d'un capital de 100 millions d'euros. **France Brevets veille à ce que le retour de la valorisation de la recherche vienne bien irriguer la recherche et n'aille pas se perdre dans des mécanismes spéculatifs.**

Michel PICOT

Chaque cas d'entreprise est unique et dépend de l'avancée des travaux de recherche.

Jean-Charles HOURCADE

Absolument. Il convient de rappeler la nature fondamentale du brevet. Un brevet est un droit qui vient protéger un procédé et qui confère à son inventeur un monopole pour l'exploitation de ce procédé. La première voie de valorisation du brevet est donc bien celle de la protection des produits qui utilisent ce procédé et qui vont bénéficier d'un avantage compétitif sur les produits concurrents. Cette première dimension fondatrice du brevet demeure valide. Elle est maîtrisée mais doit encore être améliorée. A mon sens, les entreprises françaises ne déposent pas suffisamment de brevets dans le cadre de cette dimension.

Les organismes de soutien à l'innovation et à la protection de la propriété industrielle

Michel PICOT

Que pensez-vous de la notion de stratégie de propriété industrielle ?

Alain DUPREY

Directeur général de l'Association des instituts Carnot

La stratégie de propriété industrielle est une stratégie d'entreprise à part entière, une stratégie en termes de positionnement sur ses marchés et d'innovations possibles. Il s'agit donc de développer la recherche pour pouvoir créer ces innovations et mettre en œuvre cette stratégie. L'Association des instituts Carnot représente 34 instituts Carnot (15 % de la recherche publique) pour les aider à innover et à protéger la propriété industrielle (en déposant notamment des brevets).

Michel PICOT

Quel est le rôle du réseau Curie ?

Christophe HAUNOLD

Président du réseau Curie

Le réseau Curie est une association de professionnels de la valorisation de la recherche publique. Il rassemble plus de 140 institutions (universités, écoles, INPI...). Sa mission est de fédérer la profession et de promouvoir la valorisation de la recherche. Nous travaillons également beaucoup en faveur de la formation, notamment des doctorants, à la propriété industrielle.

Michel PICOT

Ne manque-t-il pas encore justement de passerelles entre les secteurs privé et public ?

Christophe HAUNOLD

Il ne faut pas minimiser les efforts qui sont faits pour resserrer les liens entre privé et public. L'ensemble du réseau Curie représente la signature de plusieurs milliers de contrats avec des partenaires industriels chaque année. La propriété industrielle est au cœur de ces collaborations.

Michel PICOT

Ne faudrait-il pas mettre un peu de formation des entrepreneurs ?

Patrick PIERRE

Avenium consulting

Avenium consulting est une *spin-off* du CEA, qui a été créée en 2002 pour aider ce dernier à mieux valoriser son portefeuille de brevets. Avenium consulting est devenue un cabinet de conseil en stratégie de propriété industrielle. Dans le cadre de nos missions, nous nous sommes aperçus que **les brevets déposés avaient finalement pour la plupart assez peu de valeur. En effet, les laboratoires déposaient des brevets sans vraiment penser, en amont, aux possibilités de création de valeur par les industriels.** Il est évident que les formations à la stratégie en propriété industrielle, notamment pour développer des positions concurrentielles fortes en adéquation avec la stratégie de l'entreprise, sont nécessaires.

Michel PICOT

Mathieu Sabot, que pouvez-vous nous dire du pôle id Techno ?

Mathieu SABOT

Directeur adjoint à la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aube, responsable du pôle id Techno

Id Techno est une structure de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aube, qui propose différentes prestations de conseil et de formation sur trois grands métiers : tout ce qui concerne la stratégie opérationnelle et managériale, la R&d et l'intelligence économique.

Michel PICOT

Vous ne visez ainsi que les entreprises artisanales qui détiennent une innovation qu'elles souhaitent protéger.

Mathieu SABOT

Ces entreprises s'intéressent à la notion de propriété industrielle, ou ne s'y intéressent pas faute d'informations.

La valorisation des brevets et leur inscription dans une stratégie globale d'entreprise

Michel PICOT

Dans quelle mesure les brevets peuvent-ils s'inscrire dans la stratégie globale des entreprises ?

Jean-Charles HOURCADE

La première voie de valorisation possible d'un brevet est celle qui consiste à céder des droits d'exploitation à d'autres entreprises industrielles. Or cette pratique reste rare. Seule une dizaine d'entreprises en France en a fait une activité forte. Trois raisons, d'ordre opérationnel tout d'abord, expliquent cela :

- l'horizon de temps long lié à la valorisation du brevet : le brevet est coûteux avant de produire un retour financier significatif
- la difficulté de la négociation des concessions de licences
- la nécessaire notion de masse critique : négocier une licence sur un ou deux brevets est assez difficile.

France Brevets, avec ses partenaires, peut apporter des solutions adaptées à ces trois points. La quatrième raison, d'ordre stratégique cette fois, est plus complexe. Il s'agit de savoir comment concilier une stratégie offensive de valorisation de la propriété industrielle avec la stratégie plus générale de l'entreprise. J'ai passé 23 ans dans l'industrie électronique. **Licencier un brevet revient en quelque sorte à « mettre en selle » un concurrent. La démarche n'est donc pas naturelle pour une entreprise.** Il faut raisonner dans une logique de « coopération ». Au bout du compte, ces stratégies paient si elles sont bien conçues. France Brevets soutient et accompagne ces pratiques.

A l'heure actuelle, les situations sont diverses. Par exemple, Dolby a fait une démonstration éclatante, pendant plusieurs dizaines d'années, de la capacité d'une entreprise de disposer d'une stratégie fondée sur ses brevets (qui ont généré un flux de revenus considérable). D'une part, elle continue à fabriquer ses produits et elle génère de nouveaux brevets. D'autre part, elle dépose des brevets qu'elle licencie à ses concurrents.

L'entreprise Qualcomm, quant à elle, génère environ 2 milliards de dollars de revenus de licence, un flux qui lui a permis de financer la recherche et de regagner des parts de marchés dans le domaine des télécommunications.

L'accompagnement des entreprises et des chercheurs

Michel PICOT

Quelles passerelles existent entre les chercheurs et les entreprises ?

Christophe HAUNOLD

En ce qui concerne la stratégie de propriété industrielle, je souhaitais ajouter que, pour la recherche publique, le premier usage du brevet qui est le « droit d'interdire » n'est pas

pertinent. L'intérêt est évidemment de trouver des licenciés. Notre stratégie de propriété industrielle ne peut donc pas être la même que celle de nos partenaires industriels. S'agissant des passerelles entre chercheurs et entreprises, je dirais qu'elles dépendent beaucoup des personnes. Au départ de l'innovation, se trouve très souvent une relation interpersonnelle. Il est fondamental de passer du temps avec les entreprises.

Michel PICOT

Comment les instituts Carnot accompagnent-ils les entreprises ? Quels obstacles ces dernières rencontrent-elles ?

Alain DUPREY

Le réseau des instituts Carnot représente plus de la moitié des collaborations entre entreprises et recherche publique française. Pour donner envie à ces entreprises de travailler avec un laboratoire public de recherche, il faut considérer leurs besoins. Les entreprises ont besoin tout d'abord d'y voir clair dans la jungle d'offres de recherche au sein du réseau de laboratoires en France et à l'étranger. Il faut donc rendre lisible l'offre de recherche, en la classant par secteurs, par types d'activité, etc.

Ensuite, il s'agit de faciliter l'accès des entreprises à ces recherches, en leur permettant, lorsqu'elles s'adressent à un laboratoire, de détecter l'ensemble des compétences dont elles ont besoin. Ce guichet unique peut être au sein du réseau des instituts Carnot ou d'autres acteurs de la recherche.

Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises au montage des projets est important. Un laboratoire de recherche doit notamment être capable d'accompagner les PME pour formaliser leurs demandes et leurs besoins, tout en conservant le secret de l'innovation.

Ensuite, il faut aider la PME à identifier et à bien comprendre les dispositifs mobilisables (CIR, FUI, etc.).

Ensuite, il faut l'accompagner dans la phase de contractualisation. Les instituts du réseau Carnot ont ainsi réfléchi à la production d'une charte de propriété intellectuelle et de transfert de connaissances et de technologies, qui résume les grands principes de la manière dont ils travaillent. Le CNRS a été l'un des premiers signataires de cette charte.

Michel PICOT

Patrick Pierre, vous disiez qu'il était important de rencontrer le chef d'entreprise.

Patrick PIERRE

Aujourd'hui, nous avons du mal à trouver le bon interlocuteur au sein de l'entreprise pour parler de stratégie de propriété industrielle. Soit l'on discute avec le directeur de l'innovation (qui a déjà beaucoup de choses à traiter), soit avec le responsable juridique brevets (qui est finalement assez éloigné de la stratégie de l'entreprise). **Il n'existe pas encore de fonction, au sein des entreprises, qui est chargée de déployer la stratégie de propriété industrielle.** Cette dernière nécessite de mobiliser à la fois des moyens humains et financiers.

Michel PICOT

Une grande partie de votre travail consiste à demander aux entreprises de s'organiser pour pouvoir mettre en œuvre cette stratégie de propriété industrielle.

Patrick PIERRE

Tout à fait. Aujourd'hui, les sociétés qui réagissent en la matière sont celles qui ont été attaquées pour contrefaçon.

Michel PICOT

Existe-t-il des spécificités dans les demandes des TPE qui sollicitent le pôle id Techno ?

Mathieu SABOT

Il faut tout d'abord veiller à adopter un langage qui correspond à la culture de l'entreprise. Dans le cadre de nos débats, j'ai entendu deux mots clés : la chaîne de valeur et la stratégie. Nous sommes tous réunis pour parler de stratégie, fondée notamment sur l'outil que constitue la propriété industrielle. Toutefois, il convient de s'interroger sur la nature des acteurs économiques stratégiques pour l'entreprise France ? Aujourd'hui, les TPE et les PME sont à l'origine de plus de 80 % des établissements en France, représentant plus de 60 % des effectifs salariés. **Le secteur des TPE-PME est hautement stratégique, pourtant il représente moins de 5 % des dépôts de brevets. Ce problème est d'ordre culturel. En effet, ces entreprises considèrent que l'innovation est l'apanage des grands groupes industriels, ou pensent que la propriété industrielle est une fin en soi visant le monopole d'exploitation.** Je pense qu'il faut poursuivre l'effort entamé par l'INPI notamment en faveur de la sensibilisation à l'intelligence économique et à certains outils autour de la propriété industrielle (tels que le prédiagnostic de l'INPI). Ensuite, il s'agit pour nous d'impulser dans l'entreprise une stratégie autour des outils de propriété industrielle, pour structurer sa démarche de R&D.

Patrick PIERRE

Déposer des brevets est une bonne chose. Mais déployer une stratégie de propriété industrielle est difficile pour une TPE de quatre à cinq personnes. En revanche, il peut être intéressant de créer un mini-pôle qui puisse acquérir des brevets stratégiques pour un ensemble d'entreprises intervenant dans le même domaine. Ces dernières pourraient ainsi acquérir des licences afin de déployer, chacune de leur côté, leur propre stratégie.

Alain DUPREY

L'idée est bonne mais il me semble qu'elle existe déjà à travers les CTI.

Jean-Charles HOURCADE

L'agrégation est un outil fondamental. Le marché des droits de la propriété industrielle est de plus en plus sophistiqué et les enjeux de plus en plus élevés (quelques millions de dollars). Dans ce contexte, les grandes entreprises savent s'organiser en conséquence. Les plus petites sont quant à elles démunies. **Pour donner à ces entreprises la possibilité de défendre leurs droits, il faut leur permettre de se regrouper et de créer des grappes de brevets suffisamment puissantes pour peser dans les négociations internationales.**

Débat

De la salle

En plus du frein culturel au dépôt de brevets par les TPE-PME, il faut ajouter le risque financier que prend une PME lorsqu'elle paie un organisme de recherche et l'importance de la formation. Entre ces trois freins, le principal reste néanmoins le blocage culturel. Dans ces conditions, deux solutions apparaissent : soit changer toutes les règles, soit faire de la provocation culturelle.

Mathieu SABOT

La provocation culturelle est une pratique que nous mettons en œuvre au quotidien, en communiquant sur les expériences réussies auprès des TPE-PME.

De la salle

Les pratiques d'agrégation sont importantes dans certains domaines. Cependant, certaines personnes choisissent de créer une PME parce qu'elles souhaitent travailler seules et sur de petits projets.

Alain DUPREY

La structure à laquelle une PME peut s'adosser peut aussi bien être une grande entreprise qu'un organisme de recherche public suffisamment important pour rendre crédible le brevet qui est déposé.

De la salle (Joachim RAMS, institut Carnot-ARTS)

Je ne comprends pas que les pouvoirs publics aient abandonné des outils simples, qui fonctionnaient. Le principal problème des TPE concerne le financement de l'innovation. Le CIR est à un taux très fort, mais il faut commencer par gagner de l'argent pour pouvoir en bénéficier ou alors il faut attendre pendant six ans. Pour quelles raisons n'accorde-t-on qu'aux jeunes entreprises innovantes la possibilité de toucher le CIR à l'année n+1 ? Pourquoi ne pas mettre en œuvre cet outil qui, en outre, ne coûte rien à l'Etat ?

De la salle

Les organismes présents sont-ils prêts à accorder des taux de *royalties* ou de licences différents entre une PME et une grande entreprise ?

Alain DUPREY

Ces taux sont l'objet de négociations au cas par cas. Ils dépendent du financement apporté par l'entreprise au laboratoire, et de la solvabilité de la PME, de l'ETI, etc. La notion de risque partagé est quant à elle recherchée.

De la salle

Lors de la première table ronde, une personne soulignait la difficulté de partager les brevets des tiers dans le secteur des biotechnologies. Dans leur réponse, les intervenants ont pris l'exemple d'entreprises du secteur des réseaux. Celui-ci me paraît être peu approprié, car les acteurs de ce secteur, soumis à la contrainte d'interopérabilité, sont obligés de partager leur brevet. Ce n'est pas le cas des autres secteurs.

Jean-Charles HOURCADE

J'ai également cité l'entreprise Dolby du secteur de l'audio, qui ne connaît pas cette contrainte du réseau.

Alain DUPREY

Le temps où la recherche publique était payée à 100 % par le contribuable est loin. Aujourd'hui, pour la plupart des instituts Carnot, la subvention récurrente compte pour 30 % de leur budget consolidé. Le prix de la valorisation doit prendre en compte ces données.

De la salle (Caroline MISCHLER, DGCIS)

S'agissant du remboursement anticipé du CIR, l'idée est bonne mais a un coût pour l'Etat.

De la salle (Virginie ZANCAN, E. Gutmann – Y. Plasseraud)

Au sein des sociétés, l'innovation est souvent mal gérée, parce qu'elle n'est pas aux mains d'une direction unique.

Par ailleurs, nombreux de nos clients, face aux grandes entreprises, préfèrent s'isoler par crainte de voir pillée leur propriété industrielle.

De la salle (Jean-François GUTMANN)

En 2011, avec Laure Reihnart, nous avons visité en Israël l'équivalent d'OSEO. Cet organisme israélien nous a alors montré une sorte de cartographie des talents qu'il avait réalisée et qui lui permettait d'avoir une visibilité des passerelles pouvant être établies entre entreprises et cellules de recherche.

Michel PICOT

Quel est le niveau d'échange entre les différents partenaires ?

Alain DUPREY

Il faut pouvoir entrer en relation avec davantage de PME. Pour cela, nous avons besoin de nous appuyer sur un certain nombre de réseaux (CCI, OSEO, INPI, etc.).

Christophe HAUNOLD

Le réseau Curie rassemble des opérationnels de la relation entre laboratoires publics et entreprises. Bien sûr, nous renvoyons les entreprises qui nous sollicitent vers les acteurs qui ont été listés. **Le maillage existe. Cependant, il serait opportun d'établir une cartographie des modes d'intervention et des soutiens existants.**

Michel PICOT

Je souhaite donner la parole à Sylvie Bourlhonne, représentante des douanes, qui jouent un rôle en matière de protection de la propriété industrielle.

De la salle (Sylvie BOURLHONNE, Douanes)

En effet, les douanes ont un rôle de protection de la propriété industrielle à travers son action de saisie des contrefaçons. En 2011, 9 millions d'articles contrefaits ont été saisis. Les douanes jouent également un rôle de protection, en amont, de la propriété intellectuelle : une fois que les entreprises ont déposé des droits, elles peuvent faire une demande d'intervention à la douane. Il s'agit d'une procédure gratuite par laquelle les entreprises transmettent à la douane les caractéristiques de leurs produits, pour qu'elle puisse en cas de soupçon de contrefaçon contacter l'entreprise afin que celle-ci vienne expertiser le produit. Cette possibilité est souvent ignorée par les petites entreprises. Nous avons d'ailleurs mené une campagne d'information sur ce sujet.

Conclusion

Christophe HAUNOLD

Les investissements d'avenir ont créé des nouveaux outils, qui s'ajoutent aux outils existants, et qui ont parfois des missions similaires. Néanmoins, ils ont l'avantage d'être bien dotés financièrement. Il faudra simplement bien veiller à leur articulation.

Patrick PIERRE

On a l'impression qu'un nouveau paysage se dessine. Jusqu'à présent, l'INPI et le CPI étaient les deux éléments moteurs. Les SATT vont désormais intervenir. France Brevets également. Il faudra en effet cartographier les différents acteurs.

Jean-Charles HOURCADE

Nous n'avons pas beaucoup souligné le contexte international, et le fait qu'il nous impose de nous mobiliser rapidement et fortement. Les industriels asiatiques sont dans une dynamique de génération de propriété industrielle qui a dépassé celle du monde occidental. Il nous faudra faire preuve d'une plus grande intelligence collective. Deux notions importantes doivent être soulignées : la stratégie de propriété industrielle et la confiance.

Mathieu SABOT

J'ajouterai un dernier mot-clé, celui de la temporalité. L'industrie génère des flux de plus en plus importants et de plus en plus rapidement. Dans ce contexte, les TPE-PME, bien souvent concentrées sur la production au quotidien, doivent acquérir des réflexes en matière de propriété industrielle. En outre, un « service après vente » devra être développé en matière de soutien à la propriété industrielle et à l'innovation.

Intervention de Claude Girard

Michel PICOT

Tout d'abord, en quoi consiste le rôle du Commissariat général à l'investissement (CGI) ?

Claude GIRARD

Directeur de programme au Commissariat général à l'investissement

Les travaux de la commission Juppé-Rocard ont permis d'identifier les besoins d'investissements d'avenir et ont conduit le président de la République à débloquer une enveloppe de 35 milliards d'euros. Le CGI a été créé ensuite, avec la mission de superviser, au sein des structures de l'Etat, la mise en œuvre de dispositifs pour financer l'économie française avec ce fonds. Une deuxième mission lui a été confiée, qui consiste à veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat. Enfin, le CGI étant rattaché au Premier ministre, il réalise également un travail d'accompagnement interministériel.

Michel PICOT

Quelles sont les exigences du CGI ? Comment fonctionne-t-il ?

Claude GIRARD

Plus d'une trentaine d'actions ont été engagées dans le cadre des Investissements d'avenir. Un processus a été mis en œuvre pour sélectionner les projets candidats. Il faut savoir que nous sommes chaque fois partis dans une logique *bottom up* et d'excellence. Nous lançons des appels à projets sur le terrain. Ils sont sélectionnés par des jurys indépendants et internationaux. En règle générale, l'Etat n'est jamais revenu sur les choix des jurys. Nous veillons à l'égalité de traitement des projets, dans un souci d'excellence, tout en restant proches du terrain. Par ailleurs, il s'agit d'un processus dans lequel l'Etat s'engage à financer des actions sur une dizaine d'années. Le dispositif s'inscrit donc dans une logique d'investissement, avec une volonté de retour sur investissement et de création d'actifs.

Michel PICOT

Comment travaillez-vous sur le terrain ? Qui sont vos partenaires en région ?

Claude GIRARD

Le choix d'une approche *bottom up* justifiait de mobiliser, sur le terrain, des acteurs. Des commissions régionales de suivi des Investissements d'avenir ont ainsi été mises en place, région par région, sous l'autorité des préfets. Dans chaque région, sont donc réunis tous les acteurs qui comptent dans le domaine de l'innovation : l'Etat en région, la Région, les collectivités territoriales, la CDC, OSEO, les CCI, etc. Ces commissions font également intervenir les porteurs de projet.

Michel PICOT

Nous avons évoqué la complexité, pour les chefs d'entreprise, qui peut être induite par la multiplicité des acteurs locaux. Est-ce également une difficulté de votre point de vue au niveau national ?

Claude GIRARD

Cette multiplicité d'acteurs locaux est à la fois source de complexité et bénéfique. En effet, ce grand réseau d'acteurs a permis de mobiliser l'ensemble des forces du territoire autour des Investissements d'avenir. A l'inverse, il est vrai que la multiplicité des acteurs apporte de la complexité notamment au niveau du processus décisionnel. Il faut savoir jouer avec ces forces et ces faiblesses du système.

Michel PICOT

Qu'en est-il des actions déjà engagées ou réalisées ?

Claude GIRARD

Sur les 35 milliards d'euros qui sont consacrés à ce processus d'investissement, plus d'une vingtaine de milliards sont d'ores et déjà engagés. Les bénéficiaires sont ciblés et nous sommes pour ces projets dans une phase de contractualisation. En ce qui concerne les actions en tant que telles, elles sont de divers ordres.

Un premier volet d'actions concerne les initiatives d'excellence, les laboratoires d'excellence, les équipements d'excellence, etc., c'est-à-dire tout ce qui touche à la recherche en amont. Ces actions sont engagées. Les dernières initiatives d'excellence ont été arrêtées : l'appel à projets est clos et les lauréats ont été identifiés. S'agissant des laboratoires d'excellence, le processus de décision est quasiment finalisé pour la deuxième vague de projets. Il en est de même pour les équipements d'excellence.

Ensuite, un deuxième volet d'actions porte sur la partie relative à la valorisation de la recherche. A ce niveau, des outils ont été mis en place : les SATT, les Instituts de recherche technologique (IRT), France Brevets, les Consortiums de valorisation thématiques (CVT) et les instituts Carnot. En ce qui concerne les IRT, huit projets ont été sélectionnés, pour lesquels nous sommes en phase de contractualisation. Neuf des douze ou treize SATT ont été sélectionnés ; certaines ont été créées et entreront prochainement en phase opérationnelle. Les instituts Carnot, quant à eux, existent déjà depuis 2006. S'agissant des CVT, nous sommes en cours d'instruction des dossiers.

Le troisième volet touche au financement des entreprises. Là encore, un certain nombre d'actions ont été engagées.

Enfin, des actions sont menées thématique par thématique : dans les domaines de la santé, du numérique, de l'énergie et social (internats d'excellence, diffusion de la culture scientifique...).

Michel PICOT

Les Investissements d'avenir ne portent pas uniquement sur des projets *high-tech*. De nombreux secteurs sont concernés.

Claude GIRARD

Il est bien évident que l'essentiel de l'innovation résidera dans le secteur de la haute technologie. A cet égard, je voudrais vous livrer un avis personnel : certains grands secteurs de l'économie française ne me semblent pas s'être suffisamment mobilisés et investis dans le dispositif. Aucun IRT n'a été créé dans les domaines du luxe et des cosmétiques. Pourtant, l'impact du *high-tech* aurait pu se structurer dans ce secteur traditionnel. Un autre secteur ne s'est pas impliqué au niveau que nous attendions : il s'agit de la chaîne de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la distribution, etc. Cette chaîne ne s'est pas structurée à la hauteur de ce qu'elle pèse pour l'économie française. Enfin, il me semble que le secteur du tourisme aura dans le futur beaucoup recours aux hautes technologies. Or, nous n'avons pas vu se créer de connexion entre ce secteur, le monde des Investissements d'avenir et celui de l'innovation.

Michel PICOT

Je vous remercie pour cet éclairage complet.

Claude GIRARD

J'ai évoqué la logique *bottom up* du processus et de notre souci d'excellence. 20 milliards d'euros ont été engagés à ce jour, sur les 35 milliards d'euros qui le seront à terme. Je crois qu'à un moment, dans la mise en œuvre du dispositif, il nous faudra nous poser la question

de la structuration de tout ce qui aura été développé (par exemple, par filière industrielle). Nous n'avons volontairement pas fait porter les investissements d'avenir sur l'aménagement du territoire. Néanmoins, une fois que les fonds auront fini d'être engagés, il nous faudra travailler à cartographier ce que représente l'excellence dans le domaine de l'innovation et de la recherche en France. Peut-être cet exercice révélera-t-il certains manques dans notre action.

Michel PICOT

Nous vous remercions, Claude Girard.

Conclusion

Synthèse et perspectives d'actions pour l'avenir

Yves LAPIERRE

Directeur général de l'INPI

Charles Coppolani m'a confié la mission de dresser une synthèse de nos échanges. Tout d'abord, je souhaitais le remercier d'avoir organisé ces ateliers qui ont été très intéressants.

- L'importance de la propriété industrielle

Premièrement, nous avons beaucoup parlé d'innovation, de propriété intellectuelle ou de propriété industrielle. Il faut savoir qu'aujourd'hui, en France, 86 % de la création de richesse par nos entreprises concernent l'immatériel et non pas les actifs classiques. Cela montre bien l'importance du sujet de la propriété industrielle.

Un deuxième point m'a frappé dans les échanges que nous avons eus. Il y a 18 mois environ que j'ai pris mes fonctions à l'INPI. A mon arrivée, il n'était pas question de stratégies d'entreprises ni de stratégies de propriété industrielle. Or, **aujourd'hui, j'ai l'impression que l'importance de la propriété industrielle fait consensus et qu'il s'est opéré un changement de paradigme : alors que la propriété industrielle était considérée comme un outil, elle est désormais stratégique pour l'entreprise.** De ce fait, nous ne pouvons pas ne pas mettre en place les moyens dont ont besoin nos entreprises pour réussir dans une économie mondialisée. Cela fait partie des sujets sur lesquels l'INPI souhaite travailler. En effet, nous nous sommes engagés dans une réflexion stratégique pour savoir comment notre institut pouvait apporter sa contribution. Le premier élément qui ressort de cette analyse stratégique est que nous ne sommes pas seuls à vouloir intervenir dans ce champ de la protection de la propriété industrielle. Il était par conséquent essentiel pour nous de travailler en réseau. Chaque acteur différent apporte ses compétences et son expertise : OSEO sur les aspects relatifs au financement ; les CPI sur les aspects juridiques et techniques de l'élaboration des différents outils (brevets, marques, etc.); les CCI sur le tissu d'entreprises qu'elles suivent ; les instituts Carnot sur les relations entre les laboratoires de recherche et le monde de l'entreprise.

- La cohésion entre acteurs de terrain

Il demeure cependant une contradiction : il faut en effet une action politique forte au niveau national pour que nous puissions travailler ensemble sur des orientations communes. Dans le même temps, tout se passe sur le terrain dans la relation entre hommes. Comment atténuer cette contradiction ? Parfois, les différents organismes sur le terrain se heurtent et se considèrent comme des concurrents. Il ne faut pas se leurrer : chacun défend ses missions de territoire et les relations entre organismes ne sont pas toujours aussi idylliques que lors de notre atelier (pour des raisons politiques, de développement, de financement...). Les directions des différents organismes doivent parvenir à définir une politique commune, qui peut être déclinée sur le terrain, chaque acteur apportant sa valeur ajoutée. Nous nous efforçons de développer ce discours dans les partenariats que nous avons engagés tant avec l'institut Curie, qu'avec les instituts Carnot et certaines CCI. Je retiens l'idée de travailler à cette cartographie des acteurs dont il a été question. De même, il nous faut travailler sur l'accompagnement et le suivi des entreprises au-delà des prédiagnostics notamment.

- L'orientation vers l'international

Un autre élément me paraît important. Alors que nous vivons dans une économie mondialisée, nous travaillons peut-être trop sur le marché français au détriment de l'international et de l'export. Pourquoi ne pas solliciter un laboratoire américain qui détiendrait la compétence dont a besoin un industriel français ? Cela s'appelle l'*open innovation*. Je suis personnellement passionné par la vie de Steve Jobs qui n'a pas hésité à chercher, aux quatre coins du monde, les solutions techniques brevetées qui lui ont permis de créer l'iPhone. Il ne s'est pas soucié de l'origine des solutions techniques, l'important étant qu'il s'agisse des meilleures. Il les a trouvées au Japon, en Europe, aux Etats-Unis, etc. Nous devons travailler sur le positionnement concurrentiel et sur l'intelligence économique, à travers tous les outils qu'offre la propriété intellectuelle.

- Le nécessaire partage entre INPI et OSEO

En somme, il faut que nous partagions. Avec François Drouin, nous avons convenu, à travers le partenariat entre OSEO et l'INPI que nous renouvelons aujourd'hui, de mieux partager nos expériences et nos expertises. Premièrement, il s'agit de partager nos réseaux d'entreprises. OSEO dispose du réseau OSEO Excellence. L'INPI travaille avec le réseau des entreprises qu'il rencontre à travers la réalisation des prédiagnostics et avec celui des entreprises participant aux Trophées INPI de l'innovation. En réalité, ces réseaux sont déjà relativement partagés entre nous.

Deuxièmement, nous souhaitons partager l'expertise pour l'accompagnement des entreprises : nous apportons à OSEO, dans les dossiers techniques qu'il analyse, l'expertise en termes de propriété industrielle ; OSEO nous apporte, dans le cadre de la réalisation des prédiagnostics, une autre vision de l'entreprise qui nous permet de mieux cibler les candidats.

Troisièmement, il nous faut aussi partager les expériences et les parcours professionnels de nos équipes. Pour favoriser les réseaux, pourquoi ne pas permettre des parcours professionnels croisés entre nos deux organismes. C'est l'un des objectifs que nous avons inscrits dans la convention de partenariat que nous nous apprêtons à signer.

Quatrièmement, il s'agit de partager nos expériences pour l'accompagnement à l'export des entreprises avec la mise en place d'un dispositif spécifique, qui permettra d'aider financièrement, sur le champ de la propriété industrielle, les entreprises qui souhaitent se développer à l'export (soit en finançant un cabinet de propriété industrielle pour pouvoir réaliser des dépôts de brevets à l'international, soit en finançant des études et des analyses de marché sous l'angle de la propriété industrielle). L'enjeu est de permettre à ces entreprises de partir, avec les meilleures chances, à l'export et de favoriser l'innovation. Ce dispositif sera financé par une garantie que l'INPI apportera, à hauteur de 1 million d'euros. Avec l'effet de levier attendu, nous espérons lever entre 4 et 5 millions d'euros.

Pour conclure, je voudrais remercier les orateurs qui sont intervenus et que j'ai trouvés passionnants. Nous souhaitons tous contribuer à la réussite de l'équipe de France de l'innovation et nous sommes tous les coachs des entreprises qui sont les vraies athlètes de l'innovation.

Le partenariat entre OSEO et INPI renouvelé

François DROUIN

Président directeur général d'OSEO

Je voudrais tout d'abord remercier Charles Coppolani de l'initiative qu'il a prise d'organiser ce colloque qui a permis de réunir les acteurs qui œuvrent au quotidien pour la promotion et

pour la valorisation de la propriété industrielle. Mes remerciements vont également à Jean-François Guthmann qui y a également contribué. Les tables rondes ont été très riches et intéressantes. Je suis heureux en outre que cette réunion se soit tenue au sein du siège d'OSEO. Cette maison est celle des entrepreneurs, qui sont nos clients et notre raison d'être. Cette maison est la vôtre également.

Comme l'a souligné Yves Lapierre, la propriété industrielle est un enjeu-clé de la compétitivité des entreprises parce que c'est elle qui soutient le développement des innovations et le développement à l'international. Pour OSEO, la propriété industrielle est un axe majeur d'analyse des dossiers d'innovation : où se situe-t-elle, existe-t-elle, qui la possède, comment se répartir la richesse... ? Ces questions font partie du travail d'analyse des projets d'innovation. Néanmoins, trop peu de PME, surtout lorsqu'elles sont petites, mettent en place une véritable stratégie de propriété industrielle. Il est vrai que le sujet leur paraît complexe, technique et chronophage. Il me semble donc particulièrement important de réaliser un travail de promotion et de sensibilisation aux vertus de la propriété industrielle, comme source de revenus et levier de coopération. Cela relève du rôle des différents partenaires qui ont été évoqués, au premier rang desquels se trouvent l'INPI qui s'y emploie depuis longtemps déjà et qui œuvre beaucoup en faveur de la compréhension des enjeux de la propriété industrielle par les entreprises.

Je me réjouis grandement de cette nouvelle convention qui vient prolonger et renforcer les partenariats existants entre OSEO et l'INPI. Elle les renforce notamment par ce rapprochement de nos équipes, la mise en commun de compétences et le développement d'actions concrètes, notamment le Prêt pour l'extension à l'international de la propriété industrielle (PEIPI). L'objectif de ce dernier est de faciliter le dépôt de brevets à l'étranger (certains détenteurs hésitent à protéger leur propriété industrielle à l'étranger compte tenu des conditions financières). Ce PEIPI est un prêt participatif, sans garantie sur les dirigeants, qui pourra s'élever jusqu'à 150 000 euros. Il permettra de financer tout ce qui peut concourir à élargir la propriété industrielle à l'international. Je me réjouis donc de la signature de cette convention entre OSEO et l'INPI et du renforcement de notre coopération. Je crois que cette nouvelle offre prend une dimension toute particulière dans le cadre des annonces récentes du président de la République, en ce qui concerne la création d'une filiale d'OSEO, OSEO Industrie, spécialement dédiée à l'industrie. Cette dernière sera dotée d'un capital de 1 milliard d'euros – actuellement, OSEO dispose d'un capital de 2 milliards d'euros – et sera gérée par OSEO. Le président de la République a en outre souhaité que cette nouvelle « banque » fonctionne dès le mois de février 2012. Les équipes d'OSEO travaillent d'arrache-pied pour pouvoir, dès le mois de février, offrir aux entreprises industrielles de nouveaux services. Bien entendu, le PEIPI entrera également dans ce cadre.

Je tiens à remercier encore tous les partenaires qui se sont mobilisés aujourd'hui. Je remercie Yves Lapierre pour la signature de cette convention et Charles Coppolani pour l'organisation de cet atelier.

[Signature de la convention OSEO – INPI]

Michel PICOT

Merci à vous tous d'avoir participé à cet atelier.

Sigles

APCI : Agence pour la promotion de la création industrielle
ARDI : Agence régionale du développement et de l'innovation
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CGI : Commissariat général à l'investissement
CEA : Commissariat à l'énergie atomique
CGEFi : Contrôle général économique et financier
CGIET : Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies
CIR : Crédit d'impôt recherche
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CPI : Conseil en propriété industrielle
CTI : Centre technique industriel
CVT : Consortium de valorisation thématique
DGCIS : Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
ESPCI : Ecole supérieure de physique-chimie industrielle
ETI : Entreprise de taille intermédiaire
FSI : Fonds stratégique d'investissement
FUI : Fonds unique interministériel
GESF : Gestion service entreprise financière
INPI : Institut national de la propriété intellectuelle
IRT : Institut de recherche technologique
JEI : Jeune entreprise innovante
PEIPI : Prêt pour l'extension à l'international de la propriété industrielle
PIB : Produit intérieur brut
PME : Petites et moyennes entreprises
PTR : Prestation technologique réseau
R&D : Recherche et développement
SATT : Société d'accélération de transfert technologique



Atelier du CGEFi
6 février 2012

© CGEFi 2012